

Energies renouvelables – Loi Aper
Consultation publique libre
Du 4 décembre au 15 décembre 2023 inclus



PREAMBULE

Madame, Monsieur

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (dite loi APER) vise à dynamiser la production d'énergies renouvelables sur les territoires.

La définition de ces zones d'accélération relève de l'initiative des communes. Elle doit suivre le processus suivant: identification des zones, concertation publique libre et délibération en conseil municipal pour une transmission au Préfet avant le 31/12/2023

Je vous remercie pour votre contribution à cette concertation

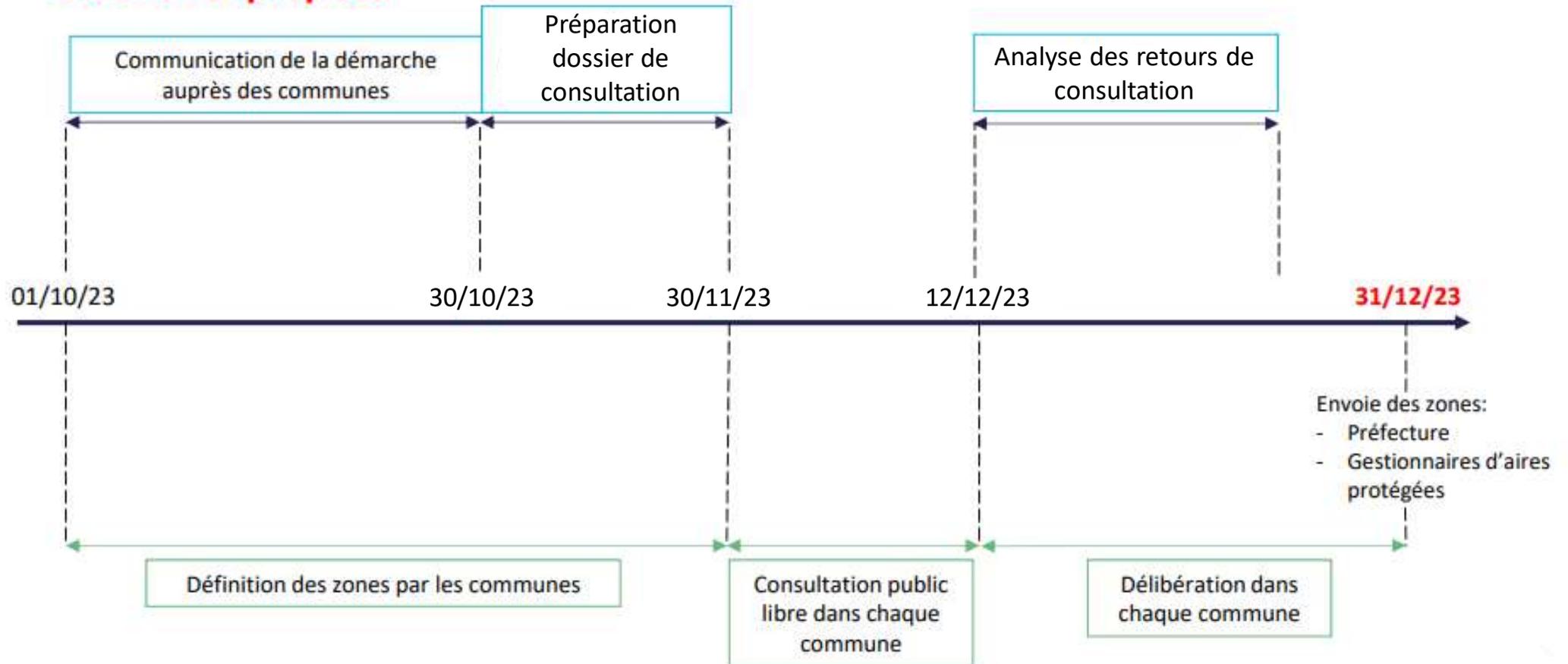
Jean Louis MAURICE

Maire



Loi APER

Calendrier proposé



LES OBJECTIFS DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (EnR)

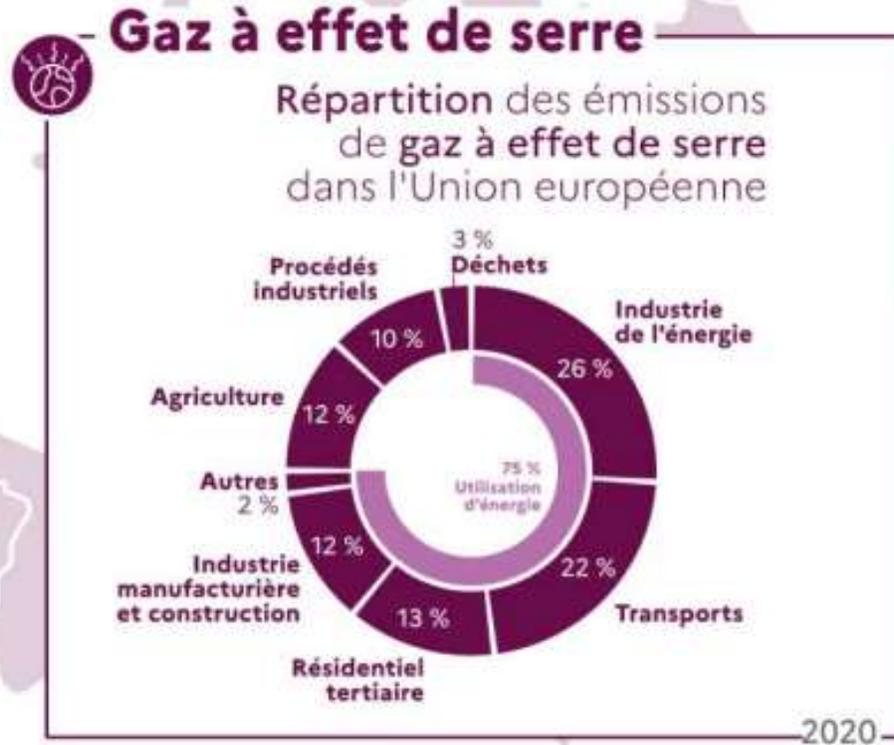
Sur la planche suivante, figurent:

- l'objectif de l'Europe: neutralité carbone en 2050
- la répartition en 2020 des émissions de gaz à effet de serre par producteurs
- l'objectif pour la France en 2030 : 33 % d'EnR
- la situation de chaque pays européen en 2020



Les objectifs de l'EUROPE

Neutralité Carbone 2050



France 2030 = 33% d'EnR



Qu'est ce qu'une énergie renouvelable ?

Energie dérivée de processus naturels en perpétuel renouvellement



Solaire photovoltaïque



Chaleur : géothermie, aérothermie, solaire thermique, biomasse...



Bio-gaz : méthanisation, pyrogazéification...



Éolien



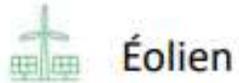
Hydraulique



Loi APER

Qu'est ce qu'une zone d'accélération ?

- C'est une zone définie à l'initiative des communes
- La zone peut être située sur un terrain foncier vierge ou sur du patrimoine bâti privé ou public
- Elles doivent être définies en fonction des potentiels du territoire
- Elles doivent être définies pour TOUS les types d'énergies renouvelables :



SITUATION DE FONTAINE LA MALLET

Vous trouverez ci-après la situation de Fontaine la Mallet en 2021
Ce tableau nous a été fourni par le réseau « Amorce »



Dans cet onglet, les données de consommation et de production d'énergie sur votre commune sont recherchées et estimées à partir de bases de données Nationales, Régionales et Départementales. Si vous avez connaissance de données plus précises vous pouvez les ajouter dans les zones vertes.

Rappel de votre commune :	Fontaine-la-Mallet
Consommation annuelle d'énergie sur votre commune (MWh/an) :	38 461
Production d'EnR sur votre commune (MWh/an) :	1 048
Taux d'autoproduction EnR actuel de votre commune (%) :	2,7%

Sur votre Région, un portail de visualisation de données vous permet d'aller préciser/confirmar les données affichées dans cet outil excel :

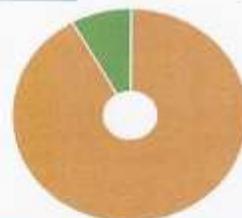
<https://atmonormandie.maps.arcgis.com/apps/MapSeries/index.html?appid=696ef6750d7a4ab198266b37f0b493d1>



Bilan des consommations locales d'énergie

- Électricité
- Gaz
- Fioul
- Bois
- Réseau de chaleur & froid
- Carburants (mobilités)

Aujourd'hui votre commune produit localement en EnR **3%** de ses besoins énergétiques



Bilan des productions locales d'EnR

- Éolien
- Biométhane & Bioénergies
- Bois-énergie
- EnR&R en réseau de chaleur
- Solaire Photovoltaïque
- Hydraulique
- Pompes à chaleur
- Géothermie
- Solaire thermique

Consommation d'énergie sur la commune (2021)

	Consommation en MWh/an	Ratio de consommation (%)	Vos propres données consolidées (MWh/an)
⚡ Électricité*	9 874	26%	
🏠 Gaz de ville ou de réseau*	7 916	21%	
🏠 Gaz en bouteilles ou en citernes**	287	1%	
🏠 Fioul domestique**	2 637	7%	
🏠 Bois-Énergie (hors réseau de chaleur)**	962	3%	
🏠 Chaleur ou Froid (distribué à l'aide d'un réseau de chaleur ou de froid urbain)*	0	0%	
🚗 Carburants routiers (Gazole, SP, Eth & GPL)**	16 786	44%	

* Données réelles relatives à 2021 (sources : Enedis, RTE, GDF, IDEF, SDE)

** Données estimées (sources : INSEE, SDE, Panorama collectivités)

Plus d'infos d'informations, voir l'onglet sources

Production d'EnR sur votre commune (2021)

	Production d'EnR&R en MWh/an	Ratio d'autoproduction (%)	Vos propres données consolidées (MWh/an)
⚡ Électricité - Éolien terrestre*	0	0,0%	
⚡ Électricité - Bioénergies & autres EnR&R*	0	0,0%	
⚡ Électricité - Hydraulique *	0	0,0%	
⚡ Électricité - Solaire photovoltaïque*	86	0,2%	
🏠 Biométhane (injecté dans le réseau de gaz)*	0	0,0%	
🏠 Bois-Énergie (hors réseau de chaleur)**	962	2,5%	
🏠 Chaleur renouvelable ou de récupération (réseau de chaleur ou de froid)*	0	0,0%	
🏠 Pompes à chaleur	Pas de donnée	0,0%	
🏠 Géothermie	Pas de donnée	0,0%	
🏠 Solaire thermique	Pas de donnée	0,0%	

* Données réelles relatives à 2021 (sources : Enedis, RTE, GDF, IDEF, SDE, FEDER)

** Données estimées (sources : INSEE, SDE)

Plus d'infos d'informations, voir l'onglet sources

Les propositions de la commission urbanisme

Passage en zone d'accélération :

- Des zones urbanisées
- Des bâtiments agricoles en zone A
- Des biens publics**

** Selon faisabilité technique ou décision municipale

- Lien du site de l'état : [Portail Cartographique EnR \(version beta\) - Ma carte IGN](#)



- Vous pouvez adresser vos observations pour le 12 décembre dernier délai, **uniquement par mail** à l'adresse suivante :

mairie@fontainelamallet.fr

- Afin de ne pas saturer nos services, aucun autre moyen de réponse ne sera accepté.
- Merci de votre contribution

